

# **Le billet d'avion, maintenant !**



**Les négociations salariales ont débuté jeudi 10 novembre pour les salariés de la Poste ☐ Notre demande de prise en charge des frais de transport à l'occasion des congés doit être entendue ☐ Faisons nous entendre vendredi 2 décembre, jour de la seconde plénière !**

Cela fait maintenant six mois que la Poste a publié un texte autorisant les originaires des départements d'outre-mer et des pays étrangers à poser leurs cinq semaines de congés de manière consécutive.

Ce texte a été publié à la suite d'un rassemblement organisé en février 2011 devant le Siège de La Poste. Lors de cette audience, nous avons aussi posé la question d'une prise en charge des frais de transport des DOMiens à l'occasion de leurs congés ; en prenant appui sur nombre d'entreprises qui délivrent un billet d'avion tous les deux ou trois ans à leurs agents.

## **La réponse tarde à venir...**

A l'époque, nos interlocuteurs nous ont dit que nous aurions une réponse. Nous sommes maintenant en fin d'année... et toujours rien !

Les négociations salariales ont débuté jeudi 10 novembre par une première plénière où sont présentes toutes les organisations syndicales.

SUD y a fait une déclaration demandant l'ouverture d'une négociation sur cette revendication.

## **Le billet d'avion : oui ou non ?**

En effet, il nous tarde de savoir maintenant si le Siège est prêt à ouvrir cette négociation.

Il nous tarde de savoir si les dirigeants de la Poste sont prêts à assumer, pendant des années encore, que l'entreprise qu'ils dirigent est la seule du pays à ne pas prévoir d'aide pour retourner dans son DOM d'origine ?

Il nous tarde de savoir aussi pourquoi le gouvernement, qui fait tant de communication sur ses Etats généraux de l'Outre-mer, ne demande pas à la Poste de mettre en place un tel dispositif ?

## **Nous n'aurons rien sans rien !**

Les contractuels DOMiens sont, comme tous les autres salariés, concernés par les négociations salariales. Mais avec un prix du billet d'avion qui coûte plus d'un mois de salaire, c'est une évidence de dire que les DOMiens sont concernés de manière spécifique par l'ouverture de ces négociations salariales !

**Comme nous l'avons fait en février, il faut nous mobiliser de nouveau !**

**Le vendredi 2 décembre, le Siège organise une séance de négociations avec toutes les organisations syndicales. SUD-PTT appelle tous les originaires des départements d'outre-mer à venir devant le Siège de la Poste à partir de 14 heures pour se faire entendre !**

(un préavis de grève national a été déposé et couvre tout le personnel de La Poste du jeudi 1er dès 20h jusqu'au vendredi 2 décembre à 24h)

## Extraits de la déclaration de SUD-PTT du jeudi 20 novembre à l'ouverture des négociations salariales pour 2012

« Dans le cadre de ces négociations salariales pour 2012, notre fédération demande que les personnels contractuels originaires des DOM bénéficient d'une prise en charge de leurs frais de transport à l'occasion du passage de leurs congés payés dans leur département d'origine.

Les agents fonctionnaires bénéficient d'une telle prise en charge, une fois tous les trois ans, dans le cadre du congé bonifié.

Dans le secteur public (EDF, GDF, SNCF, CPAM, RATP...), des mesures analogues existent sous des formes différentes selon les entreprises : prise en charge totale tous les deux ou trois ans, prise en charge partielle chaque année.

La négociation devrait évidemment définir les rythmes et modalités de cette prise en charge.

Toutes ces aides à la prise en charge des frais de transport métropole-DOM s'intègrent dans le concept combiné de la continuité territoriale et de l'égalité des citoyens, qu'ils résident en métropole ou dans les départements d'outre-mer. Des mesures identiques existent ainsi au sein de l'Union Européenne, par exemple pour les Baléares et les Açores.

Les mouvements sociaux contre la vie chère et la "profitation" ont abouti à octroyer plusieurs milliers de sièges à tarif social pour les ultra-marins ayant besoin de se rendre en métropole pour leurs activités professionnelles ou universitaires mais aussi pour rencontrer leurs familles.

A la Poste, l'urgence d'une telle mesure doit aussi se mesurer à la lumière des salaires des contractuels et des prix des billets d'avion.

Rappelons qu'un billet pour les Antilles ou la Réunion avoisine les 1500 euros en haute saison ! Pour la très grande majorité des personnels contractuels, cela représente plus d'un mois de salaire, sans compter le niveau des prix outre-mer pour ceux et celles qui arrivent à s'y rendre de temps à autre.

Force est de constater, à l'issue de ces nombreux exemples, qu'une seule entreprise reste à l'écart de mesures qui se généralisent en France, en Europe et dans le Monde : la nôtre !

C'est pourquoi nous vous demandons d'ouvrir cette négociation. »

**Rassemblement  
Vendredi 2  
décembre à 14h  
devant le Siège de  
La Poste**

44 bld de Vaugirard 75015  
Paris - M° : Montparnasse



(un préavis de grève national a été déposé et couvre tout le personnel de La Poste du jeudi 1er dès 20h jusqu'au vendredi 2 décembre à 24h)